



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 20 février 2022 à 18h30

**CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DIFFICILES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME**

**Actualisation de la situation météorologique sur l'ensemble du département pour
cette nuit et demain lundi**

Météo-France a placé le département de la Seine-Maritime en vigilance orange vent violent et jaune vagues-submersion marine.

Le département de la Seine-Maritime va subir les effets d'un fort coup de vent d'ouest avec des rafales pouvant atteindre 120 Km/h dans les terres et jusqu'à 130 Km/h sur le littoral.

Cet épisode connaîtra sa plus forte intensité autour de 22 et 23h.

A partir du milieu de la nuit de dimanche, le département de la Seine Maritime sera placé en vigilance jaune renforcée. Météo France prévoit le développement d'un front pluvieux susceptible de s'accompagner de fortes rafales de vent pouvant dépasser 100Km/ h y compris dans les terres.

Le vent se maintiendra jusqu'à Lundi fin de journée.

Ces conditions météorologiques conduisent à prendre des mesures de restrictions de la circulation sur les ponts du département dans les conditions suivantes :

- Pont de Normandie entre dimanche 19 h et lundi 21 février 10 h du matin interdiction de circulation pour les PL, les véhicules attelés de remorques, les deux roues et les piétons.
- Pont de Tancarville interdiction aux deux roues et piétons jusqu'à lundi 21 février 10 h du matin.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- Pont de Brotonne entre dimanche 19 h et lundi 21 février 10h du matin interdiction de circulation pour les PL, les véhicules attelés de remorques, les deux roues et les piétons.

La tempête Eunice ayant déjà beaucoup fragilisé les sols et l'implantation des arbres, une vigilance accrue doit être portée au risque de chutes d'arbres ou de branches.

Une attention particulière pour les maires des communes littorales doit être portée lors de la marée haute de la nuit de dimanche à lundi, ainsi que lors de la marée haute de lundi en début d'après-midi. Les vents forts d'Ouest tournant Est lundi seront associés à une forte houle d'environ deux mètres à plus sur les plages et une surcote importante.

L'épisode tempétueux étant en place depuis plusieurs jours, certaines plages de galets se sont abaissées, perdant une partie de leur rôle protecteur. Ainsi ces prochaines conditions pourront ainsi entraîner, localement sur les ouvrages les plus exposés, des projections de galets, d'eau voire de quelques paquets de mer, avec une intensité possiblement supérieure à ce qui a pu être observé durant le passage de la tempête Eunice.

Le préfet de la Seine-Maritime vous appelle à la plus grande vigilance, notamment pour les structures mises en place lors de vos éventuelles manifestations.

Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle à la plus grande prudence et au respect des consignes de sécurité et des conseils de comportements suivants :

Les conséquences possibles des vents violents

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre et des arbres peuvent être arrachés.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement :

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire :

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

Professionnels de la mer :

- Evitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas
- Ne pratiquez pas d'activités nautiques de loisir.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex